

Image not found or type unknown



Validite d'une assemblee tenue sans désignation d'unPrésident de séance ni scrutateurs

Par **Bozena**, le **24/01/2021** à **18:43**

Une AG DE COPROPRIETAIRES SE TIENT en video conférence le 10/12/2020 et résolutions votées préalablement par courrier postal pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser l'ordinateur. Au cours de cette AG, pas de nominations d'un Président de séance ni scrutateurs et le PV de l'assemblée est envoyé aux copropriétaires avec comme seule signature celle du syndic de copropriété.

Question: cette assemblée est elle valable,